

Cursus théâtre

Sommaire

Règlement des études	3
Projet pédagogique	3
Cycle probatoire	4
Cycle à orientation amateur (COA).....	5
Première année.....	5
Deuxième année	5
Cycle à orientation professionnelle (COP).....	7
1 ^{re} année de COP : 16h de cours hebdomadaires minimum.....	7
2e année de COP : 16h de cours hebdomadaires minimum.....	7

Le département «Théâtre» du Conservatoire de Strasbourg propose un cursus structuré en trois cycles :

- un cycle d'enseignement initial (CEI) pour les élèves âgés de 17 à 21 ans (1er cycle probatoire) ;
- un cycle à orientation amateur (COA) pour les élèves âgés de 18 à 24 ans, qui, après avoir effectué le cycle d'enseignement initial, souhaitent approfondir différents domaines du jeu théâtral ;
- un cycle à orientation professionnelle (COP) pour les élèves âgés de 18 à 28 ans n'étant plus au lycée, ayant déjà amorcé une formation dans l'art du jeu dramatique et envisageant une orientation professionnelle dans ce domaine.

Règlement des études

Tous les cours sont obligatoires et requièrent assiduité et régularité. Les élèves doivent fournir un travail personnel en dehors des heures de cours.

À la fin de chaque semestre, l'équipe pédagogique procède à une évaluation. Elle peut à tout moment mettre fin à la scolarité pour cause de manquement aux règles d'assiduité, de fonctionnement ou de travail insuffisant. En fin d'année, à l'occasion d'un conseil d'évaluation, l'équipe pédagogique décide le passage en année supérieure. Seuls le CET (Certificat d'études théâtrales) et le DET (Diplôme d'études théâtrales) se déroulent en public et sont jugés par un jury extérieur.

Les élèves s'engagent à ne participer à aucun spectacle amateur ou professionnel sans y avoir été expressément autorisés par le responsable des études.

Projet pédagogique

Les objectifs du cursus :

- travail sur le texte et le répertoire dramatique en veillant à explorer toutes les écritures, des plus anciennes aux plus contemporaines, en les interrogeant et en cherchant à les mettre en perspective ;
- ouverture sur la pratique du théâtre musical et sur la pratique du cinéma ;
- possibilité de travailler en transversalité avec les autres disciplines du Conservatoire : musique et danse ;
- rencontres avec des équipes artistiques et des metteurs en scène.

Ce cursus prend appui sur un réseau de partenaires institutionnels et associatifs (théâtres, compagnies...) afin d'être au plus près de la réalité professionnelle.

Cycle probatoire

4 heures hebdomadaires

Ce cycle est ouvert aux stagiaires de 17 à 21 ans.

- Il n'y a pas d'examen d'entrée.
- Les cours sont ouverts sur inscription (date limite : consulter le dossier d'inscription, disponible à partir du mois de mars sur le site internet du Conservatoire).
- Les cours commencent fin septembre ou début octobre. Une réunion d'information préalable est prévue courant septembre.
- Les cours sont obligatoires : toute absence non motivée peut entraîner l'exclusion.

Durée

Une année, éventuellement renouvelable selon avis de l'équipe pédagogique.

Contenu

Les élèves sont répartis en deux groupes. Chaque groupe bénéficie d'une formation différente à chaque semestre. Un semestre est consacré au travail d'improvisation et au travail corporel, l'autre semestre à une approche du jeu contemporain.

Évaluation

Une évaluation chiffrée est faite (notes de A à E).

On calcule la moyenne des deux notes pour obtenir la note de contrôle continu.

Un arrêt des études peut être prononcé à tout moment sur avis unanime de l'équipe pédagogique.

À la fin de l'année, les professeurs peuvent encourager les étudiants à se présenter au concours d'entrée en COA ou leur proposer de refaire une année.

Cycle à orientation amateur (COA)

8 à 10 heures hebdomadaires

2 à 3 ans

Première année

Les candidats, âgés de 18 à 24 ans, sont admis uniquement sur concours.

Concours d'entrée

Les candidats ont adressé au Conservatoire une lettre de motivation et présentent devant un jury composé de l'équipe pédagogique et d'une personne extérieure une scène apprise par cœur de 4 minutes minimum. Ils peuvent être interrompus lorsque le jury s'estime suffisamment éclairé. Après lecture de la lettre de motivation et délibération, le jury peut demander à avoir un entretien avec le candidat. Il se prononce ensuite sur l'admission.

Contenu des études

La première année de COA est consacrée à l'acquisition des fondamentaux.

Les élèves bénéficient des cours suivants :

- **diction (3h hebdomadaires) • professeur : Jacques Bachelier ;**
- **approfondissement des techniques de scène et improvisation (3h hebdomadaires) • professeur : Jean-Yves André ;**
- **interprétation (théâtre contemporain, en association avec des classes de musique) (4h hebdomadaires) • professeur : Olivier Achard.**

Évaluation

Une évaluation, chiffrée de A à E (moyenne des notes de contrôle continu) et commentée, est délivrée à la fin de chaque semestre.

En fin d'année, l'équipe pédagogique autorise ou non l'élève à entrer en 2e année de COA afin de préparer le Certificat d'études théâtrales.

Elle peut aussi mettre fin aux études en cas d'absences aux cours, de travail insuffisant, de comportement irrespectueux, de retards répétés.

Deuxième année

Contenu des études

Les élèves bénéficient de cours réguliers ou sous forme de stage, comme suit :

- **théâtre classique : 3h à 6h hebdomadaires • professeur : Jacques Bachelier ;**
- **théâtre moderne : 2x3h hebdomadaires • professeur : Jean-Yves André ;**
- **ré-écritures et théâtre contemporain (projets collectifs - présentations publiques durant les portes ouvertes du Conservatoire) • professeur : Olivier Achard ;**
- **masques et clown (2 stages obligatoires - dates à définir) • professeur : Jean-Yves André ;**
- **en option : initiation à la chanson française • professeur : Clémentine Duguet ;**
- **en option : initiation au jeu cinématographique • professeur : Denis Dercourt.**

Les élèves peuvent participer à des stages de mise en situation scénique (répétitions et représentations) alternant avec des séries de lecture suivie (professeur : Jacques Bachelier). Ces stages se poursuivent pendant les vacances de Toussaint, Noël et février.

Évaluation

Une évaluation, chiffrée et commentée, est délivrée à la fin de chaque semestre. À la fin de la deuxième année du COA, les élèves sont autorisés, sur avis du conseil pédagogique, à présenter le CET (Certificat d'études théâtrales) ou à redoublier cette deuxième année.

Cet examen consiste à présenter devant le jury deux scènes de 7 minutes maximum chacune (une classique et une moderne ou contemporaine).

Le jury juge les prestations et, faisant la synthèse de leur note et de celle du contrôle continu, décerne ou non le Certificat d'études théâtrales.

Après délibération, le jury peut aussi autoriser le redoublement, ou prononcer la fin des études.

Cycle à orientation professionnelle (COP)

2 à 3 ans

Le COP est destiné aux élèves de 18 à 28 ans, non lycéens, ayant déjà amorcé une formation à l'art du jeu dramatique et envisageant une orientation professionnelle dans ce domaine.

Concours d'entrée

- **admissibilité** : après avoir été sélectionnés sur dossier, les candidats présentent devant un jury composé de l'équipe pédagogique et de la direction du Conservatoire, deux scènes de 5 minutes minimum chacune dont l'une au moins est tirée du répertoire classique français (sur les deux scènes, un seul monologue est autorisé). Ils peuvent être interrompus à tout moment par le jury ;
- **admission** : après délibération du jury.

1^{re} année de COP : 16h de cours hebdomadaires minimum

Contenu des études

- **approche du jeu devant la caméra** : 3h hebdomadaires (professeur : Jean-Yves André) + 2 sessions d'une semaine (professeurs : le cinéaste Denis Dercourt et Jean-Yves André) ;
- **travail d'une œuvre contemporaine dans son intégralité (parcours d'un personnage)** : 4h hebdomadaires (professeur : Olivier Achard). Présentation de cet atelier en janvier ;
- **travail technique à partir de textes classiques** : 3h hebdomadaires (professeur : Jacques Bachelier) ;
- **chant** : 1h hebdomadaire (professeur : Marie Kobayashi) ;
- **danse** : 2h hebdomadaires (professeur : Chantale Chazée).

Évaluation

En fin d'année, l'équipe pédagogique autorise ou non l'élève à entrer en 2^e année de COP afin de préparer le Diplôme d'études théâtrales. Elle peut aussi mettre fin aux études en cas d'absences aux cours, de travail insuffisant, de comportement irrespectueux, de retards répétés.

2^e année de COP : 16h de cours hebdomadaires minimum

Contenu des études

• **Cours :**

- **lectures d'œuvres classiques** : 3h hebdomadaires (professeur : Jacques Bachelier) ;
- **réalisation d'un film de 5 minutes** : 3h hebdomadaires (professeur : Jean-Yves André), + 3 sessions d'une semaine (professeur : le cinéaste Denis Dercourt) ;
- **écriture de plateau à partir d'une grande œuvre étrangère** : 4h hebdomadaires (professeur : Olivier Achard) ;
- **travail technique à partir de textes classiques** : 3h hebdomadaires (professeur : Jacques Bachelier).
- **chant** : 1h hebdomadaire (professeur : Marie Kobayashi) ;
- **danse** : 2h hebdomadaires (professeur : Chantale Chazée)

- **Master classes et stage :**
 - au cours de l'année, une personnalité du monde du spectacle viendra donner une ou plusieurs master classes ;
 - une année sur deux, les élèves participent en cours de saison à un stage dans un cadre professionnalisant organisé par Olivier Chapelet au sein des Taps (Théâtre actuel et populaire de Strasbourg).
- **Préparation aux concours :**

Pendant cette 2e année de COP, les élèves sont suivis par leurs professeurs pour la préparation aux concours d'entrée des grandes écoles.

Diplôme d'études théâtrales

Le DET se prépare pendant l'année sous la direction de l'un des professeurs.

L'élève présente devant le jury :

1. un montage de scènes de 25 minutes environ (sous la direction du professeur) ;
2. un parcours libre de 15 minutes minimum qui met en avant ses choix artistiques ;
3. la réalisation d'un film écrit, joué et réalisé par le comédien (durée : 5 minutes), sous la direction du cinéaste Denis Dercourt.

À l'issue de ces épreuves, le jury décerne ou non le DET.

En cas de non succès, l'élève peut être autorisé par le jury à redoubler son année.

< conservatoire

Conservatoire
Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex - France
www.conservatoire.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 68 98 69 32
conservatoire@strasbourg.eu